

propre grément, aussi. Leurs parts s'élèvent, peut-être à 2½ ou 3 parts de la prise entière.

M. SMALL: Vous ne paieriez pas beaucoup d'impôt sur un revenu de \$3,000 par année. Le plus bas chiffre que vous avez donné était \$2,000 ou \$2,200. Vous ne paieriez pas grand-chose. Vous ne paieriez rien si vous aviez des enfants.

M. CLIFTON: C'est pourquoi je dis qu'on grève d'assez lourds impôts certains propriétaires de bateaux. Ils doivent payer ceux qui financent le bateau, par exemple, les compagnies de pêche. Par surcroît, ils doivent payer environ 6 p. 100 d'intérêts.

M. BALDWIN: Est-ce que les pêcheurs indiens touchent des prestations d'assurance-chômage comme les autres pêcheurs?

M. CLIFTON: Oui, mais il faut contribuer à la caisse pendant un certain nombre de semaines avant de pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage.

M. BALDWIN: Oui, je le sais.

M. CLIFTON: J'ai dit que depuis que les pêcheurs reçoivent l'assurance-chômage je n'ai pas encore touché un seul sou; je n'avais jamais travaillé durant le minimum de semaines permis. On doit travailler durant environ 15 semaines dans une campagne afin de pouvoir toucher les prestations d'assurance-chômage.

M. BALDWIN: Les pêcheurs bénéficient-ils de la législation provinciale d'assurance-chômage et d'autres prêts provinciaux?

M. CLIFTON: A quoi pensez-vous?

M. BALDWIN: Aux indemnités provinciales des accidents du travail.

M. CLIFTON: Oui, nous en faisons la demande. Il s'agit là d'une indemnité.

M. McQUILLAN: C'est pour ceux qui travaillent en dehors des réserves.

M. CLIFTON: Oui monsieur.

M. HARDIE: J'en conclus des témoignages donnés hier qu'à l'avis des Indiens de la côte on favoriserait le progrès économique chez ces gens en facilitant les prêts sous le régime de la caisse renouvelable. Je voudrais savoir l'opinion des témoins concernant les mesures que le gouvernement devrait adopter en vue d'améliorer la situation économique des gens de l'intérieur et des régions septentrionales de la Colombie-Britannique. La majeure partie de nos délibérations a porté sur les Indiens de la côte. J'aimerais savoir quelle est la situation des Indiens à l'intérieur et au nord de la province.

Le révérend P. R. KELLY (*Président du Comité législatif de la Native Brotherhood of British Columbia*): Quant aux Indiens de l'intérieur de la province, ils ont reçu la majeure partie de ces \$100,000 par an que la Colombie-Britannique touche depuis 1927 à titre de subventions aux fins de l'irrigation et de l'agriculture en général. De cette somme, qu'on ne considérerait pas comme un prêt, mais comme une subvention, je ne crois pas que les Indiens de la côte aient obtenu 25 p. 100.

M. HARDIE: Combien les Indiens des régions septentrionales de la Colombie-Britannique ont-ils reçu?

Le révérend KELLY: La subvention que la Colombie-Britannique reçoit du Parlement s'élève à \$100,000. Je ne sais pas si ce fait est de notoriété publique ici, mais on reçoit cette subvention depuis 1927-1928. Nous sommes venus ici et nous avons tellement harcelé le Parlement qu'on a nommé un Comité semblable au vôtre. Ce comité a conclu qu'on devrait donner une subvention spéciale de \$100,000 par année à la Colombie-Britannique. Cette subvention subsiste encore.